

GUIDE PRATIQUE DU PLESSIS-PÂTÉ

2026 | 2027

COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ | WWW.LEPLESSISPATE.FR



Le Plessis-Pâté

SOMMAIRE

04 LA VILLE EN UN CLIN D'ŒIL

08 NOUVEAUX HABITANTS

11 TOUTE UNE VIE

19 SOLIDARITÉ

21 SPORTS ET ASSOCIATIONS

23 CULTURE

27 URBANISME

29 SÉCURITÉ

31 CADRE DE VIE

34 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

35 OPEN DATA

36 LA BASE 217

38 TARIFS MUNICIPAUX

46 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

48 LES NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 15h à 18h

• Mercredi :
de 8h30 à 12h

Coordonnées

Place du 8 mai 1945

91220 — Le Plessis-Pâté

Tél. : 01 60 85 59 00

Mail : mairie@leplessispate.fr

Site : www.leplessispate.fr

Facebook : [@leplessispate.fr](https://www.facebook.com/leplessispate)

Instagram : [@leplessispate](https://www.instagram.com/leplessispate)

Guide pratique 2026/2027

Édité par la Ville du Plessis-Pâté : Place du 8 mai 1945 - 91220 — Le Plessis-Pâté

Directeur de la publication : Sylvain Tanguy

Directrice de la communication : Dorothée Bordas

Maquette : service communication

Plessésiennes, Plesséiens,

Dans une commune à taille humaine comme la nôtre, la proximité n'est pas un principe abstrait : elle se traduit chaque jour par des services accessibles, des équipements de qualité, un tissu associatif dynamique et une équipe municipale mobilisée pour répondre à vos besoins et accompagner votre quotidien.

Ce guide de la Ville a été conçu dans cet esprit. Il rassemble les informations essentielles pour vous orienter, vous accompagner dans vos démarches et vous permettre d'identifier rapidement les nombreux services disponibles.

Que vous soyez installés au Plessis-Pâté depuis de nombreuses années ou récemment arrivés dans notre commune, vous y trouverez des repères utiles pour faciliter votre quotidien.

Pour suivre l'actualité municipale, les événements, les projets en cours ou les informations importantes concernant notre commune, je vous invite également à consulter régulièrement nos différents supports d'information : le magazine municipal, le site internet de la Ville et nos réseaux sociaux, autant d'outils qui nous permettent de vous informer, de partager les projets de la Ville et d'échanger.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite une excellente année 2026-2027 au Plessis-Pâté.

Bien fidèlement,



Votre Maire
Sylvain TANGUY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Tanguy', written over a faint, stylized graphic element.

ST-MICHEL
SUR-ORGE



LA CROIX BLANCHE
STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

SUR-ORGE

ville



ARPAJON
LLES-EN-HUREPOIX
RN.20

VOS ÉLUS



Sylvain Tanguy
Maire du Plessis-Pâté



Sylvie Barusseau
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances,
du personnel
et du numérique



Patrick Reteau
2^e adjoint au Maire
chargé de de l'aménagement
du territoire, de l'urbanisme,
du développement économique
et de la protection
du patrimoine



Laurence Camera
3^e adjointe au Maire
chargée de la Petite enfance,
l'Enfance et la Jeunesse



Claude Bourges
Conseiller municipal



Cécile Echelar
Conseiller municipal



Patrick Wunderle
Conseiller municipal



Pascale Campin
Conseillère municipale



Vincent Boudry
Conseiller municipal



Pascale Roquesalane
Conseillère municipale



Loïc Le Quillec
Conseiller municipal



Cristina Coelho
Conseillère municipale



Bruno Dijon
Conseiller municipal



Christelle Rodrigues
Conseillère municipale



Jimmy Martin
Conseiller municipal

VOS ÉLUS



Cédric Ruffiot
4^e adjoint au Maire
chargé de la vie culturelle
et événementielle



Hélène Merienne
5^e adjointe au Maire
chargée de la vie sportive et
de la dynamique associative



Pascal Gouzenes
6^e adjoint au Maire
chargé de l'aménagement des équipements et des espaces publics



Sonia Fizelle
7^e adjointe au Maire
chargée de la Solidarités, du logement, de l'emploi, de la santé et des Seniors



Mikael Fréau Gigan
Conseiller municipal



Céline Lefranc
Conseillère municipale



Syvain d'Amico
Conseiller municipal



Eloïse Suard
Conseillère municipale



Aurélien Ques
Conseiller municipal



Joëlle Andrianarijaona
Conseillère municipale



Cédric Tartar
Conseiller municipal



Anne Lanfranchi
Conseillère municipale

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS?

Pour toute demande de rendez-vous avec vos élus, contactez le secrétariat du maire au 01 60 85 59 00 ou par mail à secretariatdumaire@leplessispate.fr

NOUVEAUX HABITANTS



FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Vous venez d'emménager au Plessis-Pâté ? Bienvenue !

Pour bien connaître votre ville, participez à la prochaine matinée d'accueil des nouveaux habitants. À l'issue d'un petit déjeuner convivial, M. le Maire et les élus vous proposeront une visite guidée des principales installations de la commune.

Pour participer, inscrivez-vous auprès de l'accueil de la mairie :

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

LES DÉMARCHES À EFFECTUER À VOTRE ARRIVÉE

Suite à votre emménagement au Plessis-Pâté, pensez à déclarer votre changement d'adresse :

- Carte grise
- Courrier
- Factures d'eau, d'électricité et de gaz
- Impôts
- Allocations familiales

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant à l'école : plus d'informations en page 12 de ce guide.



NOUVEAUX HABITANTS

RESTEZ CONNECTÉS!

Suivez toutes les actualités et événements du Plessis-Pâté en vous inscrivant à la newsletter de la ville et en vous abonnant à la page Facebook de la commune.

Newsletter

Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la ville www.leplessispate.fr et renseignez votre adresse mail en bas de la page, dans le champ prévu à cet effet.



 Facebook

@leplessispate.fr



www Site de la ville

www.leplessispate.fr

 [Instagram](#)

@leplessispate

[illegible]

NOUVEAUX HABITANTS

UN PEU D'HISTOIRE...

Notre village fut fondé au XIII^e siècle, en 1218, par Guillaume Pasté, fils de Ferry Pasté, Maréchal de France.

Après la Révolution, et plus particulièrement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le village se constitue en commune avec notamment la construction d'une mairie, d'une école, etc.

Le personnel communal est alors composé d'un garde champêtre et d'un secrétaire de mairie qui occupait également la fonction d'instituteur. L'école ne comptait qu'une seule classe jusqu'en 1936. À la suite de la division de la Ferme du Château, la commune se développe avec la construction du lotissement Jardin. Le village est avant tout un lieu de villégiature pour de nombreux citadins, mais à l'approche de la guerre beaucoup d'entre eux finiront par s'installer définitivement au Plessis-Pâté.

En 1937, le terrain d'aviation vit le jour. En 1940-41, l'aménagement de la piste par les Allemands provoqua la destruction de la Ferme de la Justice et du hameau de Charcoix. En juin 1940, Le Plessis-Pâté essuya des tirs d'artillerie et à la suite des bombardements de l'aviation alliée, de nombreux Plesséiens quittèrent le village occupé par l'envahisseur. Du terrain d'aviation partirent des escadrilles qui bombardaient l'Angleterre jusqu'à la fin de la guerre. Le village sera finalement libéré en 1944. Dans les années 1960, Le Plessis-Pâté vit sa population s'accroître grâce à la création de divers hameaux.



Pour en savoir plus sur l'histoire de la ville, rendez-vous sur : www.leplessispate.fr





PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance (RPE)

25, route de Liers

06 07 77 18 08 — rpe@leplessispate.fr

Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant à destination des parents employeurs, des assistantes maternelles et des gardes d'enfant à domicile.

Les missions du RPE visent à :

- Soutenir les assistantes maternelles dans leur profession et les informer sur leur statut
- Informer les familles des différents modes d'accueil et les accompagner dans les démarches liées à l'emploi d'une assistante maternelle
- Proposer des temps d'échanges autour du développement du jeune enfant
- Favoriser la socialisation et l'éveil des enfants

Le RPE est encadré par une animatrice qui accueille et informe les assistantes maternelles :

- *Accueil collectif pour les professionnels : jeudi & vendredi de 9h15 à 11h15 au 25, route de Liers, 91220 Le Plessis-Pâté*
- *Sur rendez-vous pour les professionnels et les familles : jeudi & vendredi de 13h30 à 17h*



ENFANCE

LES ÉCOLES

École maternelle Le Parc
1, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 10 73

École élémentaire Léon Blum
17, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 38 55

Inscriptions

Les inscriptions pour les écoles maternelle et élémentaire s'effectuent à l'accueil de la Mairie **en janvier**.

Documents à fournir (photocopies)

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé ou certificat de vaccination
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- Jugement de divorce ou de séparation (le cas échéant)

La restauration scolaire

- La ville assure un service de restauration dans les écoles maternelle et élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45.
- À l'école élémentaire : repas au self encadré par les agents du service restauration et les animateurs.
- À l'école maternelle : repas encadré par les ATSEM et les animateurs.

Tarifs selon le quotient familial (voir p. 40)

À noter : Pour accéder aux réservations dès la rentrée, votre dossier doit impérativement être complet.

IMPORTANT

Les enfants présentant une allergie alimentaire peuvent être accueillis dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les familles doivent fournir les documents et traitements nécessaires, ainsi qu'un panier-repas adapté lorsque cela est prévu par le protocole.

Information auprès du service Education : education@leplessispate.fr



Les classes découvertes

La Ville soutient financièrement les projets pédagogiques organisés par les enseignants.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial. Un paiement échelonné peut être accordé sur demande. Le CCAS peut accompagner les familles rencontrant des difficultés.



Étude surveillée

A l'école Léon Blum, les enseignants assurent une étude surveillée de 16h30 à 18h.

Informations auprès de l'équipe enseignante.

La Caisse des Écoles



Grâce à l'engagement de ses bénévoles, la Caisse des Écoles participe au financement de nombreux projets pédagogiques et soutient les élèves tout au long de leur scolarité.

Chaque année elle offre notamment :

- un livre pédagogique aux élèves de grande section
- un dictionnaire aux élèves de CE1
- une calculatrice scientifique aux élèves entrant en 6^e

Parents, participez à la vie de l'école !

Les parents sont représentés au sein du Conseil d'École (composé de la directrice, des enseignants, du Maire ou de son représentant et des représentants élus des parents d'élèves) qui réunit chaque trimestre les équipes éducatives, les représentants des parents et la municipalité pour échanger sur la vie de l'établissement.

Chaque année, les parents élisent leurs représentants.

Un compte-rendu est rédigé au terme de chaque séance et diffusé aux parents.

Associations scolaires

La Ville soutient les associations des écoles :

- École maternelle Le Parc :
Les Petits Zébulons
- École élémentaire Léon Blum :
Blum Léon Bouge



AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil de loisirs maternel

25, route de Liers

06 78 35 88 64

alshmaternel@leplessispate.fr

Accueil de loisirs élémentaire

25, route de Liers

06 78 35 88 99

alshelémentaire@leplessispate.fr

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des services municipaux, accueillant des enfants selon les réglementations de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne (DSDEN) et des commissions de sécurité de la Préfecture de l'Essonne.

Les conditions de fréquentation

Les inscriptions sont acceptées si la famille est domiciliée sur la commune du Plessis-Pâté ou si l'enfant est inscrit dans une école de la Ville.

À noter : La fréquentation de l'accueil de loisirs nécessite d'avoir dûment complété le dossier d'inscription disponible sur le Portail Famille.

Les différents types d'accueil

- Les mercredis (de 7h à 19h), les vacances scolaires (de 7h30 à 19h)
- Les accueils du matin dès 7h (préscolaire) et les accueils du soir jusqu'à 19h (postscolaire) à l'accueil de loisirs.

Pour toutes informations concernant les modalités d'inscription et de paiement, retrouvez le règlement complet sur le portail famille : www.leplessispate.fr.



Espace Jeunesse Plessis-Pâté



[ej_leplessispate](https://www.instagram.com/ej_leplessispate)



[ej_leplessispate](https://www.snapchat.com/add/ej_leplessispate)



EJ Le Plessis-Pâté #5245

L'ESPACE JEUNESSE

Accueil des jeunes de 11 à 25 ans

15, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 76 89/07 62 96 99 84

espacejeunesse@leplessispate.fr

- Lundi : 16h – 19h
- Mercredi 14h – 19h
- Vendredi 16h – 19h
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h (*horaires adaptés selon les projets*).

L'Espace Jeunesse accueille les jeunes de 11 à 25 ans (dès leur entrée au collège) dans un lieu convivial dédié aux rencontres, aux loisirs et à l'épanouissement. Accompagnés par une équipe d'animation, ils peuvent organiser et participer à des sorties, des activités, des projets collectifs et des actions citoyennes.

Véritable espace d'expression et d'initiative, l'Espace Jeunesse encourage chacun à développer son autonomie, sa créativité et son engagement, tout en partageant des expériences enrichissantes avec les autres.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants a pour vocation d'initier les enfants à la notion de citoyenneté participative. En intégrant ce dispositif, les enfants élus découvrent le plaisir d'œuvrer pour leurs pairs.

En outre, l'organisation des élections peut être le support à l'enseignement de l'éducation civique.

Le rôle de l' élu est d'écouter les besoins des autres pour les représenter, réfléchir pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées ou encore faire des projets susceptibles d'améliorer le quotidien des Plesséiens.

Seuls les enfants scolarisés en CM1 et CM2 peuvent être candidats et donc élus (avec l'autorisation des parents).

Contact:

espacejeunesse@leplessispate.fr

Conditions d'accès

- Résider au plessis-Pâté
- Adhésion annuelle : 10€

LE PORTAIL FAMILLE



Portail Famille

VOS DÉMARCHES EN LIGNE SIMPLIFIÉES

Le Portail Famille est un service en ligne dédié aux familles dont les enfants sont scolarisés au Plessis-Pâté.

Accessible 24h/24 et 7j/7, il permet d'effectuer en quelques clics l'ensemble des démarches liées à la scolarité, aux activités périscolaires et extrascolaires de vos enfants.

Un seul espace pour toutes vos démarches

Avec le Portail Famille, vous pouvez :

- Réserver ou annuler les activités périscolaires
- Inscrire votre enfant à la restauration scolaire
- Réserver les accueils de loisirs et les vacances scolaires
- Mettre à jour vos informations personnelles
- Consulter et télécharger vos factures
- Régler vos prestations en ligne de manière sécurisée.

Une inscription simplifiée

Votre enfant entre à l'école maternelle ? Créez votre dossier directement sur le portail Famille et déposez les pièces justificatives demandées (indispensables pour accéder aux réservations). Une fois votre dossier validé par les services de la ville, vous pouvez accéder à l'ensemble des réservations pour l'année scolaire et les vacances.

Besoin d'aide ?

Le service Education vous accompagne dans vos démarches et répond à vos questions.

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

education@leplessispate.fr

SENIORS & SOLIDARITÉ

SOLIDARITÉ

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 06 | ccas@leplessispatte.fr

Le CCAS a pour mission d'écouter, d'informer et d'orienter les Plesséiens qui rencontrent des difficultés afin de trouver avec eux une réponse adaptée.

Le CCAS développe également différentes activités, assure des missions légales et facultatives et met en oeuvre des actions et animations en faveur des Seniors.

Aides et accompagnement du CCAS

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches d'accès aux droits et dans la constitution des dossiers administratifs.

Le CCAS peut également accorder, sous conditions, des aides alimentaires ou financières ponctuelles. Les aides sont attribuées après étude de la situation de la personne ou du foyer.

Domiciliation

Vous ne disposez pas d'adresse stable ? Le CCAS peut vous permettre d'élire domicile sur la commune afin de recevoir votre courrier et d'accéder à certains droits et prestations (il est cependant nécessaire d'avoir un lien avec la commune).

Le logement

Vous souhaitez faire une demande de logement social ?

- Déposez et mettez à jour votre dossier sur : www.demande-logement-social.gouv.fr

Le CCAS peut vous accompagner dans vos démarches et vous aider à constituer votre dossier.

Salariés : renseignez-vous auprès d'Action Logement via votre employeur ou sur www.actionlogement.fr.

Aide à l'amélioration de l'habitat

Vous avez un projet de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de réhabilitation d'un logement dégradé ?

- contactez l'Espace Conseil France Renov' de Cœur d'Essonne Agglomération : 01 84 65 02 12.

Emploi-insertion

Mise en relation avec les structures compétentes : France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, etc...



SENIORS & SOLIDARITÉ

SENIORS

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 06 | seniors@leplessispate.fr

Le CCAS accompagne les Seniors de la ville au quotidien afin de favoriser leur autonomie, leur bien-être et leur maintien à domicile.

La téléassistance

Un dispositif proposé par le département permettant aux personnes âgées ou en situation de handicap de rester à domicile en toute sécurité.

Renseignements auprès du CCAS.

Le portage de repas à domicile

Livraison de repas à domicile pour les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap rencontrant des difficultés temporaires ou durables.

- Livraison du lundi au vendredi (possibilité de repas pour le week-end)
- Tarifs calculés selon le quotient familial (infos auprès du CCAS)

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA - Dispositif départemental)

Une aide départementale destinée aux personnes de 60 ans et plus ayant besoin d'assistance dans les actes de la vie quotidienne.

Accompagnement dans vos démarches par le CCAS.

Plans Canicule/Grand froid

Chaque année, le CCAS recense les plus fragiles afin de pouvoir les contacter et les accompagner en cas d'épisode climatique exceptionnel.

Inscription auprès du CCAS

Prévention santé

Tout au long de l'année :

- Ateliers « équilibre » le vendredi matin avec l'association SIEL BLEU : améliorez votre maintien et prévenez les chutes au domicile.
- Conférences et actions de sensibilisation (santé, nutrition, sécurité...)
- Animations proposées dans le cadre de la Semaine Bleue

Activités physiques adaptées

Des séances encadrées par l'éducatrice sportive municipale peuvent être proposées selon votre situation.

Pour en savoir plus :

06 74 80 75 26

sport@leplessispate.fr

Plessis-Bus

Service communal de transport destiné aux Seniors de plus de 65 ans, rencontrant des difficultés de mobilité, ou en situation de handicap (qui peuvent néanmoins se déplacer sans fauteuil).

Le Plessis-Bus permet un accompagnement au supermarché, dans les administrations, aux rendez-vous médicaux ponctuels (dans l'agglomération).

Ce service ne peut pas remplacer les autres moyens de transport spécialisés.

- Réservation auprès du CCAS
- Tarifs calculés selon le quotient familial

SENIORS & SOLIDARITÉ



Animations Seniors

Tout au long de l'année, un grand nombre d'activités vous est proposé : visites culturelles, cinéma, galette des Rois, repas, randonnées, initiations, activités intergénérationnelles...

Inscriptions auprès du CCAS

- Avoir plus de 65 ans
- Résider au Plessis-Pâté (sur justificatif)

Tarifs

Les tarifs des activités sont soumis au quotient familial (voir p. 42).

Le programme complet des activités Seniors vous est transmis chaque été par courrier. Retrouvons-nous également à l'occasion du forum des associations pour échanger !

Inscrivez-vous à la newsletter Seniors et restez informés des dernières actualités et activités qui vous concernent !

Pour recevoir la newsletter, envoyez un mail à seniors@leplessispate.fr en indiquant vos nom et prénom.

LE CONSEIL DES SAGES

Composé de 14 Seniors Plesséiens, le Conseil des Sages est constitué pour 6 ans. Les Sages sont à l'écoute des habitants et se font le relais de propositions et d'initiatives des Plesséiens. Ils mènent également des réflexions autour de thématiques liées à la vie de la cité (transports, solidarité, circulation...), étudient et mettent en place des projets confiés par la Municipalité ou initiés par les membres du Conseil des Sages eux-mêmes.

Vous souhaitez intégrer ou contacter le Conseil des Sages ?

Adressez votre candidature ou votre message à : M^{me} Pascale Roquesalane, conseillère municipale référente : conseildessages@leplessispate.fr



SENIORS & SOLIDARITÉ

LES PARTENAIRES DU CCAS

Maison Départementale de l'Essonne (MDE)

2, avenue Claude Lévi-Strauss
Brétigny-sur-Orge | 01 60 84 63 81

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPH)

93, rue Henri Rochefort
Évry-Courcouronnes
01 60 76 11 00 — mdphe@cg91.fr

ARS de l'Essonne

Immeuble France Évry — Tour Lorraine
6/8, rue Prométhée
Évry-Courcouronnes | 01 69 36 71 71

Maison de l'Habitat

1, boulevard de l'Écoute s'il Pleut
Évry-Courcouronnes | 01 60 87 18 70

Maison de Justice et du Droit (MJD)

Informations et soutien dans les démarches numériques juridiques et/ou administratives. Permanences gratuites et confidentielles.

72, route de Corbeil
Villemoisson-sur-Orge | 01 69 46 81 50

Maison de Services au Public

Informations et réalisation des démarches administratives en ligne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

4, rue du Docteur Verdié - Arpajon
01 69 78 09 19 - msap@coeuressonne.fr

Espace France Service

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ou numériques ? Des conseillers vous accompagnent dans vos demandes liées à la santé, l'emploi, la retraite, les impôts, les prestations familiales et autres services publics.

France Travail

11, rue Georges Charpak
Brétigny-sur-Orge

Maison Départementale de l'Essonne

2, avenue Claude Lévi-Strauss
Brétigny-sur-Orge | 01 60 84 63 81

Mission Locale du Val d'Orge

27, avenue de Brétigny
Sainte-Geneviève-des-Bois | 01 60 15 54 00

Le CLIC OrgEssonne

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des personnes âgées, familles et professionnels.

25, route d'Égry - Arpajon
01 64 90 61 84 - clic.orgessonne@orange.fr

Alphabeta

Accompagne les personnes souhaitant apprendre ou améliorer leur maîtrise du français. Après une évaluation de leurs besoins, elles sont orientées vers un parcours adapté et peuvent bénéficier de cours collectifs ou individuels au centre social de Brétigny-sur-Orge.

Centre Nelson Mandela
4 avenue Maryse Bastié
Brétigny-sur-Orge - 01 60 85 53 40
alphabeta91220@gmail.com
www.alphabeta91.com

« Restos du Cœur »

Accueille et accompagne sur le plan alimentaire, vestimentaire ou sanitaire, les familles ou personnes seules.

Plus d'informations auprès du CCAS.

Mais aussi...

Le CCAS travaille tout au long de l'année avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CPAM, CNAV, MSA, associations d'aide à domicile, associations de solidarité, etc.) afin d'accompagner au mieux les habitants.



SPORT SANTÉ

Place du 8 mai 1945

Contactez l'éducatrice sportive communale :

06 74 80 75 26 | sport@leplessispate.fr

La ville du Plessis-Pâté s'implique pour faciliter la pratique du sport et ainsi contribuer à l'épanouissement et à la bonne santé de toutes et tous, quels que soient votre âge et votre niveau !

Activités physiques adaptées

Sans critères d'âges, mais sous conditions particulières liées à la santé physique ou (et) mentale, vous pouvez être pris en charge par l'éducatrice sportive de la commune. Un programme d'exercices adaptés, en groupe, vous sera proposé, susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et durable.

Pour en savoir plus, contactez l'éducatrice sportive communale !



ASSOCIATIONS



DES ACTIVITÉS POUR TOUS !

Service Vie associative

Place du 8 mai 1945

sva@leplessispate.fr

Un soutien actif à la vie associative

La Ville accompagne les associations plessiennes tout au long de l'année afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Le service Vie associative assure notamment :

- L'accompagnement des associations dans leurs projets
- La mise à disposition de locaux et de créneaux d'utilisation des équipements municipaux
- L'attribution d'aides et de subventions
- L'étude des demandes de soutien aux projets associatifs

Le service vie associative accompagne et soutient les associations Plessiennes pour permettre au plus grand nombre de s'initier aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs (aide directe, mise à disposition de créneaux horaires et de locaux).

Trouver une association

Vous souhaitez pratiquer une activité, vous engager ou découvrir les associations de la commune ?

Retrouvez sur le site de la Ville :

- L'annuaire des associations
- Les coordonnées des associations
- Les informations pratiques pour les rejoindre

Tout au long de l'année, l'actualité des associations est également relayée dans le magazine municipal.

Le rendez-vous incontournable de la rentrée !

Chaque année, le Forum des associations permet aux habitants de rencontrer les bénévoles, découvrir les activités proposées et effectuer leurs inscriptions pour la saison.

Rendez-vous le samedi 5 septembre 2026 au complexe sportif Le Colombier.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE MICHEL LEGRAND

Pôle culturel de la Ferme du Château
8, avenue Gilbert Fergant
01 60 85 99 93
emmd@leplessispate.fr

L'École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand (EMMD) est un établissement communal d'enseignement artistique ouvert à tous. Si elle accorde une attention particulière à l'enfance et à la jeunesse, les adultes y trouvent également leur place.

L'EMMD fait de la pratique collective un véritable moteur d'apprentissage et d'épanouissement. Elle promeut la mixité dans l'ensemble de ses disciplines et garantit un enseignement de qualité grâce à des cursus structurés et à une équipe pédagogique diplômée et qualifiée. En retour, elle attend de ses élèves engagement, assiduité et investissement personnel.

Attachée à l'ouverture culturelle, l'école encourage la découverte de répertoires et de styles variés, les passerelles entre la musique et la danse, ainsi que l'expression de la créativité. Acteur à part entière de la vie culturelle locale, elle invite également les élèves à devenir des spectateurs cu-

rieux et actifs.

Véritable lieu de ressources et de création artistique, l'EMMD participe également à l'éducation artistique et culturelle des jeunes Plesséiens à travers des interventions en milieu scolaire et des ateliers de découverte artistique.

Le parcours

Découvrir

Pour les plus jeunes :

- Eveil musical
- Eveil à la danse
- Initiation

Apprendre

Danse :

- Classique
- Modern'Jazz
- Contemporaine
- Street Jazz/Hip-Hop

Musique :

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Clarinette
- Saxophone
- Guitare, guitare basse, guitare électrique
- Piano
- Batterie
- Steeldrum & hand drum
- Formation musicale

Pratiquer ensemble

Parce que la pratique collective est au cœur de l'apprentissage, l'école propose de nombreux ensembles et ateliers :

- Ensemble guitares
- Atelier musiques actuelles adolescents/adultes
- Ensemble de musiques actuelles
- Impro-jazz
- Musique de chambre
- Chorale adultes
- Orchestre de chambre (ados/adultes)
- Atelier de steeldrum & hand drum
- Atelier techniques vocales
- Atelier cordes

Bien être et expression corporelle

L'EMMD propose également des activités favorisant le bien-être, la mobilité et la conscience corporelle :

- Atelier cardio-danse
- Stretching postural® Méthode Jean-Pierre Moreau
- Renforcement abdominal méthode Gasquet®
- Pilates
- Feldenkrais
- Atelier Corps et Souffle

Ces pratiques s'adressent à tous les publics et permettent de développer souplesse, équilibre, respiration et bien-être au quotidien.

L'accompagnement des élèves

Afin de faciliter la pratique artistique, l'école propose plusieurs services

aux élèves :

- Prêt d'instrument
- Mise à disposition de salle et studios de travail
- Pédibus entre les écoles et l'EMMD pour les enfants inscrits

Les inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de la Ville, rubrique «Culture».

Une tarification accessible

La Ville applique une tarification adaptée aux ressources des familles grâce à un système de quotient familial.

Des réductions sont proposées :

- 5 % à partir de la 2^e activité ou du 2^e inscrit
- 10 % à partir de la 3^e activité ou du 3^e inscrit
- 40 % pour les élèves en double cursus
- 10 % pour les personnes en situation de handicap
- 10% pour les étudiants sur présentation d'un justificatif.
- Éveil : à partir de 47 €

Les élèves extérieurs engagés dans un projet professionnel artistique peuvent également bénéficier des tarifs appliqués aux Plesséiens, sous réserve de places disponibles.

Retrouvez le détail des tarifs pages 43 à 45.

LA SAISON CULTURELLE

CULTURE

Chaque année, de septembre à juin, la Saison culturelle propose de nombreux rendez-vous incontournables. Théâtre, concert, spectacle, danse... un programme varié vous attend !

Service des Affaires culturelles - Pôle culturel de la Ferme du Château
8, avenue Gilbert Fergant - 01 60 85 99 93 / culture@leplessispate.fr

Votre programmation culturelle 2026-2027 arrive bientôt sur le site de la ville !
WWW.LEPLESSISPATE.FR



DØMÅJ - BLØND AND BLÖND AND BLÓND

SAMEDI 10 OCTOBRE À 20H30 À L'ESPACE MICHEL BERGER

Ouverture de la Saison Culturelle

Le trio suédois le plus célèbre de l'hexagone vous propose une sélection triée sur le compost de leurs succès, irradiés de nouvelles trouvailles corrosives. Si vous aimez Ingmar Dassin et Joe Bergman, ce spectacle est pour vous !

« Inratable » *TTT Télérama*

« Un vrai remède anti-morosité » *Le Parisien*

À partir de 7 ans | Gratuit | Sur réservation | 1h30

Le spectacle sera suivi d'un verre de l'amitié.

CULTURE



LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ALEXANDRE DUMAS

Pôle culturel de la Ferme du Château

8, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 79 60

mediatheque-plessis@coeuressonne.fr

www.mediatheque.coeuressonne.fr

- Mardi : 15h - 18h
- Mercredi : 10h - 12h30/14h - 18h
- Vendredi : 15h - 19h
- Samedi : 10h - 12h30/14h - 18h

S'inscrire

l'inscription est gratuite et ouverte à tous. Sur présentation d'un justificatif de domicile, la carte Biblio'P@ss vous donne accès aux 22 médiathèques du réseau de Cœur d'Essonne.

Emprunter des documents

- Jusqu'à 30 documents empruntables
- Durée de prêt : 4 semaines
- Prolongation de prêt : Le prêt peut être prolongé une fois, sauf documents réservés, des nouveautés et des liseuses.
- Possibilité de réserver des documents sur place ou en ligne
- Retours possibles dans toutes les médiathèques



Des collections et des animations pour tous

Livres, BD, magazines, CD, DVD, ressources numériques... la médiathèque propose un large choix de documents pour tous les âges.

Tout au long de l'année, l'équipe organise également des animations : rendez-vous pour les tout-petits, accueils de classes, ateliers parents-enfants, café des lecteurs, spectacles et événements culturels.

Programme complet sur :
www.mediatheque.coeuressonne.fr

UN ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET

Horaires

*Accueil sur rendez-vous uniquement :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h et mercredi de 8h30 à 12h.*

Le service Urbanisme se tient à votre disposition pour tous renseignements ou conseils concernant les autorisations de construire sur la Commune. Il peut vous aider dans la constitution des dossiers. Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site internet de la commune à la rubrique « Démarches & Services/Urbanisme ». À noter, les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent obligatoirement être déposées en ligne pour les personnes morales.

Le certificat d'urbanisme

Il permet notamment à tout détenteur d'un terrain, ou en cours d'acquisition, d'être renseigné sur les règles qui s'y appliquent ou sur les possibilités d'y réaliser une opération d'urbanisme.

La déclaration préalable

Elle est nécessaire pour :

- Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction (clôture, pose de fenêtres ou fenêtres de toit, etc.)
- Les extensions, dont l'emprise au sol et la surface de plancher créée sont inférieures ou égales à 40 m² (uniquement si ces travaux n'ont pas pour effet de porter la superficie totale du bâtiment au-delà de 150 m²)
- Les nouvelles constructions de plus de 5 m², dont l'emprise au sol et la surface de plancher créée sont inférieures ou égales à 20 m² (c'est-à-dire les annexes à la construction principale par exemple)
- Les changements de destination sans travaux
- Les lotissements sans aménagement d'éléments communs (c'est-à-dire sans création de voies, espaces ou équipements communs à ces lots)

URBANISME

Le permis de construire

Il est nécessaire pour :

- Les nouvelles constructions présentant une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m²,
- Les extensions dont l'emprise au sol ou la surface de plancher sont comprises entre 20 m² et 40 m², si ces travaux ont pour effet de porter la superficie totale du bâtiment au-delà de 150 m²,
- Les changements de destination avec travaux sur la structure ou les façades du bâtiment.

Le permis d'aménager

Il est nécessaire notamment pour créer un lotissement comprenant des voies, espaces ou équipements communs spécifiques à l'ensemble des lots.

Le permis de louer

La commune a mis en place un dispositif d'autorisation préalable et de déclaration de mise en location. Ainsi, tout propriétaire souhaitant louer son bien dans les zones concernées doit déposer une déclaration ou une demande d'autorisation auprès du service urbanisme de la Mairie.

Les zones concernées ainsi que la procédure de déclaration ou d'autorisation sont précisées sur le site de la commune du Plessis-Pâté à la rubrique Démarches & Services / Habitat / Permis de louer.

Le permis de démolir

Il est nécessaire pour toutes démolitions, sans projet de constructions associé (dans le cas contraire, le permis de démolir est inclus dans le permis de construire).

Pour tous vos projets de construction ou de rénovation, pensez également à consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur au Plessis-Pâté.

Vous pouvez le trouver sur le site **www.le-plessispate.fr** à la rubrique « Démarches & services/urbanisme/le PLU » ou en Mairie auprès du service Urbanisme.

Pour les particuliers, le recours à un architecte est obligatoire pour tout projet de plus de 150 m² de surface de plancher.

À SAVOIR :

En cas de vente d'un bien immobilier, celui-ci est soumis au droit de préemption urbain simple, quel que soit le secteur de la Commune. Le Notaire en fait la demande auprès de la Mairie, qui a 2 mois maximum pour en faire l'instruction. Pour contacter le service instructeur, composez le 01 60 85 59 03.



LA POLICE MUNICIPALE

Place du 8 mai 1945
06 24 96 07 02

La Police Municipale veille au quotidien à la tranquillité, à la sécurité et au respect du cadre de vie sur la commune.

Missions administratives

- Enquêtes administratives commandées par le Maire,
- Faire appliquer les arrêtés municipaux et contrôler leur exécution,
- Faire respecter le Code de la route,
- Sécuriser la rentrée de l'école élémentaire le matin.

Missions judiciaires

- Seconder les officiers de police judiciaire de la gendarmerie et les agents de police judiciaire,
- Rendre compte des crimes et délits,
- Constater les infractions à la loi pénale et recueillir les renseignements permettant l'identification des auteurs des infractions,
- Constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du Code de la route.

Depuis 2014, la Police Municipale du Plessis-Pâté dispose du procès-verbal électronique, réalisé sous forme numérique au moyen d'un boîtier et traité directement par le Centre national de traitement de Rennes; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ou vous devez vous absenter pour toute autre raison ?

Partez l'esprit tranquille, en confiant la surveillance de votre domicile à la Police Municipale du Plessis-Pâté.

Pour bénéficier de ce service totalement gratuit, retirez le formulaire de demande auprès de la Police municipale, à l'accueil de la mairie ou téléchargez-le sur le site de la ville : www.leplessispate.fr

Faisons le point sur votre sécurité :
www.leplessispate.fr
> rubrique Prévention et Sécurité

SÉCURITÉ

Besoin d'aide après une infraction ?

Pré-plainte en ligne

Vous avez été victime d'un vol, d'une dégradation ou d'une autre infraction dont l'auteur est inconnu ? Effectuez une pré-plainte en ligne puis prenez rendez-vous dans le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre choix.

À faire :

- Remplir le formulaire en ligne
- Choisir un rendez-vous
- Signer votre plainte sur place sans attente prolongée

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Se protéger contre les cambriolages

Recevez des alertes directement sur votre téléphone

L'application «Stop cambriolages» de la Gendarmerie permet :

- D'être alerté en temps réel
- De recevoir des conseils de prévention
- De connaître les bons réflexes en cas de cambriolage

Signaler un démarchage abusif

Vous constatez des pratiques commerciales douteuses dans la commune ?

Vous pouvez :

- Contacter la Police Municipale
- Contacter la Gendarmerie de Marolles
- Effectuer un signalement sur SignalConso

Le bon réflexe : ne laissez jamais entrer un démarcheur chez vous sans vérification préalable.

La vidéoprotection au service de la sécurité

La commune dispose d'un réseau de caméras de vidéoprotection installé dans les espaces publics stratégiques.

Objectifs :

- Prévenir les actes de malveillance
- Faciliter l'identification des auteurs d'infractions
- Accompagner les enquêtes des forces de l'ordre

Les images sont exploitées dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Sécurité : les contacts utiles

- Police municipale : 01 60 85 59 15
- Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix : 01 64 56 18 03/17
- Urgences : 17
- Pompiers : 18
- SMS d'urgence (personnes sourdes et malentendantes) : 114



VOTRE CADRE DE VIE

Tout au long de l'année, les agents des Services Techniques municipaux et communautaires œuvrent pour maintenir nos rues et espaces de vie propres et agréables.

Les Services Techniques municipaux à votre service

Toute l'année, les agents municipaux interviennent sur l'ensemble de la commune pour assurer :

- L'entretien des espaces verts
- La propreté des espaces publics
- La maintenance des bâtiments municipaux
- L'installation du matériel pour les manifestations
- Le soutien logistique aux événements municipaux

Une ville propre : l'affaire de tous

La Ville met à disposition des habitants :

- 73 poubelles
- Des distributeurs de sacs canins
- Des espaces publics entretenus régulièrement

La qualité de notre cadre de vie repose également sur les gestes de chacun :

- Ramasser les déjections de son animal
- Utiliser les poubelles publiques
- Respecter les horaires de collecte

- Ne pas déposer d'encombrants sur la voie publique

Organiser une fête de quartier ?

La ville peut mettre du matériel à disposition des habitants et associations (tables, chaises)

Comment faire ? Adressez votre demande à l'accueil de la mairie au minimum un mois avant votre événement (sous réserve de disponibilités).

Déchets : qui contacter ?

La collecte des déchets est assurée par Cœur d'Essonne Agglomération sur l'ensemble des communes du territoire.

Pour connaître :

- Vos jours de collecte
 - Les consignes de tri
 - Les informations sur les encombrants
- contactez le service de gestion des déchets : 0800 293 991 ou consulter : www.coeuressonne.fr

Signalez un problème d'éclairage public

Un lampadaire éteint ou défectueux ? L'éclairage public est géré par Cœur d'Essonne Agglomération : 01 69 72 20 10 (soirs et week-end : 06 08 25 34 05) ou signalez l'anomalie constatée sur www.coeuressonne.fr.

CADRE DE VIE



ÉCOLOGIE URBAINE

Gestion différenciée et tonte raisonnée

Les espaces verts de la commune ne sont pas tous entretenus de la même manière. Cette gestion différenciée permet d'adapter les interventions selon les usages des lieux et leurs caractéristiques. Ses objectifs :

- Favoriser la biodiversité
- Préserver les sols
- Réduire les interventions inutiles
- Offrir des espaces plus naturels

Des plantations adaptées au climat

Afin de réduire la consommation d'eau, la Ville privilégie désormais :

- Des végétaux moins gourmands en eau ;
- Des espèces locales ;
- Des plantes résistantes au froid et nécessitant peu d'entretien.

Une cuve de récupération d'eau de pluie de 10 000 litres a également été installée afin d'optimiser l'arrosage des plantations communales.

Le jardin de la biodiversité

Véritable îlot de nature au cœur de la ville, le Jardin de la Biodiversité propose un parcours de découverte autour de nombreuses

espèces végétales.

Les visiteurs peuvent également profiter de jardinières sensorielles composées d'herbes aromatiques accessibles à tous.

Un patrimoine arboré suivi et entretenu

Un inventaire des arbres et arbustes communaux permet :

- De suivre leur état sanitaire ;
- D'anticiper les besoins d'entretien ;
- De programmer les plantations et renouvellements.



Cuve de récupération d'eau
au centre commercial

CADRE DE VIE

Pour un environnement sain

Lutte contre les moustiques

Chaque année, la commune mène une campagne de prévention avec l'Agence Régionale de Démoustication.

Les actions comprennent :

- La surveillance des zones propices à la prolifération ;
- Le traitement des sites identifiés ;
- Le suivi du moustique tigre grâce à des pièges de surveillance.

Santé environnementale

La Municipalité agit également pour réduire l'exposition aux substances nocives en développant notamment :

la lutte contre les perturbateurs endocriniens ;
la réduction des nitrites dans la restauration scolaire.

Sensibiliser les habitants

Tout au long de l'année, le service des Espaces Verts organise des animations ouvertes aux petits comme aux grands :

- Construction de nichoirs
- Fabrication de mangeoires
- Ateliers de plantation
- Découverte de la biodiversité locale

Haies et arbres : les bonnes pratiques

Protéger la nidification

La Ligue pour la Protection des Oiseaux recommande d'éviter la taille des haies et l'élagage des arbres entre le printemps et la mi-juillet afin de préserver la période de nidification.

Par ailleurs, la réglementation interdit la taille des haies et l'abattage d'arbres situés

sur ou en bordure de parcelles agricoles du 1^{er} avril au 31 juillet.

Sécurité avant tout

Chaque propriétaire reste toutefois responsable de l'entretien de ses végétaux lorsqu'ils :

- Gênent la circulation des piétons ;
- Masquent un panneau de signalisation ;
- Réduisent la visibilité des usagers.

DÉCHÈTERIE

Les habitants de l'agglomération peuvent accéder à l'ensemble des déchèteries du Siredom grâce à une carte d'accès.

Comment l'obtenir ?

Auprès du service Environnement et Gestion des Déchets ou directement en ligne sur le site de Cœur d'Essonne Agglomération.

Service Environnement et Gestion des Déchets

ZAC des Montatons

16, bis rue Denis Papin

Saint-Michel-sur-Orge

0800 293 991



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



UNE VILLE À L'ÉCOUTE DE SES HABITANTS

Au Plessis-Pâté, les habitants sont pleinement associés à la vie et à l'évolution de leur commune. Concertations, ateliers participatifs, consultations ou instances citoyennes : chacun peut contribuer aux projets qui façonnent la ville d'aujourd'hui et de demain.

Construire ensemble les projets de demain

Tout au long de l'année, la Municipalité organise des temps d'échange et de concertation afin de recueillir l'avis des habitants sur les grands projets communaux.

Les Plesséiens sont ainsi régulièrement invités à participer à des :

- ateliers citoyens ;
- réunions publiques ;
- consultations ;
- enquêtes et concertations.

Ces démarches permettent aux habitants, aux élus et aux services municipaux de partager leurs expériences, leurs attentes et leurs idées pour enrichir les projets de la commune.

Des projets construits avec les habitants

Parmi les sujets ayant fait l'objet d'une concertation :

- l'aménagement du quartier des Charcoix ;
- la rénovation du square des Isards ;
- la redynamisation du centre commercial ;
- la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Chacun peut s'engager

Le Conseil Municipal des Enfants

Les jeunes Plesséiens peuvent participer à la vie locale à travers le Conseil Municipal des Enfants, véritable lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte de la vie démocratique (voir p.15)

Le Conseil des Sages

Composé d'habitants bénévoles, le Conseil des Sages apporte son expérience et ses réflexions sur les projets et les enjeux de la commune (voir p. 17)

Retrouvez toutes les actions participatives sur le site dédié :
www.jeparticipe.leplessispate.fr

85%

La plateforme Open Data (ouverture des données) du Plessis-Pâté est une mine d'informations. Éducation, environnement, développement économique, finances, logements, population, etc. Vous saurez tout sur notre ville !

Pour chaque thématique, le site propose des questions facilitant ainsi la recherche et la compréhension des données :

- Comment a évolué la population depuis 1968 ?
- Combien d'enfants par famille ?
- Quel est le taux de scolarisation des enfants de 2 ans ?
- Quels types de logements dans la ville ?
- Dans quels secteurs se situent les emplois de mon territoire ?
- Quel moyen de transport prend-on pour aller travailler ?
- Comment est aménagé le territoire ?
- etc.

Source inépuisable d'informations et de données issues d'un grand nombre de sites officiels (ministères, CAF, Pôle Emploi, INSEE...), la plateforme permet également de comparer Le Plessis-Pâté à d'autres villes de la même taille et de se situer dans l'agglomération, par exemple.



5@ POUR LE PLESSIS-PÂTÉ

L'association Ville Internet a, cette année encore, attribué 5@ au Plessis-Pâté, la plus haute distinction du label Ville Internet !

L'obtention de ce dernier récompense les initiatives numériques, souligne la volonté politique, mais aussi l'engagement opérationnel des agents municipaux en faveur de projets tournés vers les nouvelles technologies !

LA BASE 217



UN LIEU EMBLÉMATIQUE

La Base 217 est une ancienne base aérienne militaire située sur les communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge, reconvertie en un espace exceptionnel de 300 hectares. Elle accueille entreprises, projets, événements, fédérations, et bien d'autres projets, tout en étant un lieu historique emblématique.

Entreprises de pointe et création d'emplois

La Base 217 accueille plusieurs entreprises telles que Bimbo (fabrication de pains à burger pour une grande enseigne), Nippon Paint ou encore le centre de distribution d'Amazon, qui a permis de créer pas moins de 5 000 emplois. Un cluster drone y a également vu le jour.

Le Plessis-Pâté, terre de cinéma

La Base 217 a déjà accueilli de nombreux tournages :

- Films : *L'empereur de Paris* avec Vincent Cassel, le biopic de Céline Dion avec Valérie Lemercier, *Eiffel* avec Romain Duris, *Astérix et Obélix*, *l'Empire du Milieu* de Guillaume Canet.
- Publicités : Haribo et ses fraises Tagada
- Clips musicaux : Lomepal, Gims, PNL, Nekfeu, etc.
- Et bien d'autres projets à venir...

La Base Studios vient accélérer le développement du site déjà existant qui accueillera des tournages de films et de séries françaises et internationales grâce à 10 hectares dédiés spécialement aux backlots (zones de tournage extérieures) permettant d'y construire des décors ponctuels.

Un décor parisien pérenne y sera également érigé pour répondre à la diminution drastique des autorisations de tournages dans Paris intra-muros. Le site sera également

composé de plusieurs milliers de m² de studios en intérieur, d'ateliers de fabrication de loges, de bureaux et de stockage permettant de créer un pôle pluridisciplinaire opérationnel.

Une aire de jeu pour la fédération de char à voile !

Première piste de char à voile inland de France, La Base 217 est un terrain de jeu pour les passionnés, mais aussi les Plesséiens (Accueils de loisirs, Espace Jeunesse, Seniors). *Des créneaux sont ouverts au public toute l'année, rendez-vous sur leur site : <https://ffcv.org>*

L'agriculture au cœur du projet

Création de la Ferme de l'Envol, zone de maraîchage de 75 hectares, avec Fermes d'Avenir. Un projet qui permettra entre autres de développer l'agriculture bio, de fournir 50 % des cantines scolaires du territoire de Cœur d'Essonne et 10 % de la consommation de ses habitants.

100 000 panneaux solaires au Plessis-Pâté

Installée sur La Base 217, la ferme solaire de 32 hectares produira annuellement 50 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 4 à 5 fois la population du Plessis-Pâté ou 10 % de la population de Cœur d'Essonne.

La Fête de l'Humanité s'installe au Plessis-Pâté

Le plus grand festival de France revient sur La Base 217 les 11, 12 et 13 septembre prochains.

VISITEZ LA BASE 217 EN VÉLO : PARTICIPEZ À LA PLESSICLETTE !

Chaque année, fin juin, La Plessiclette vous propose de découvrir La Base 217, ses secrets et ses projets à vélo. une balade familiale d'une dizaine de kilomètres ouverte à tous les Plesséiens.

Sur inscription.

LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027



LE QUOTIENT FAMILIAL

La détermination du quotient familial permet de fixer la participation des familles en tenant compte de leurs ressources. Il est appliqué sur les principales prestations de la commune proposées aux habitants :

- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires (matin et soir dans les écoles)
- Accueil de Loisirs et Club Ados
- École Municipale de Musique et de Danse
- Portage de repas à domicile
- Sorties, voyages des seniors
- Classes de découvertes

Le quotient familial est calculé à partir de l'année N-2. Pensez à le faire calculer chaque année, avant le 31 juillet.

Le quotient familial (C)

La division des ressources de la famille (A) par la somme des parts (B) permet de déterminer la tranche de ressources qui correspond au quotient familial.

Mode de calcul

$$QF = (A/B)/12$$

Les ressources de la famille (A)

Il s'agit du total des salaires et assimilés avant abattements fiscaux : salaires, pension alimentaire perçue, revenus fonciers, indemnités, allocations familiales, chômage.

Les pensions alimentaires versées sont déduites.

La somme des parts (B)

Le dénominateur du quotient familial est constitué par la somme des parts applicables à chaque membre de la famille :

- 1 pour chacun des deux parents,
- 2 pour le parent d'un foyer mono-parental,
- 0,5 pour un enfant à charge (enfant à charge jusqu'à 25 ans s'il ne dispose d'aucun revenu),
- 1 pour deux enfants à charge,
- 1,6 pour trois enfants à charge,
- 0,7 par enfant à charge en plus,
- 1 par personne handicapée au foyer.
- 1 par personne pour les anciens combattants

**Votre situation change en cours d'année ?
Pensez à faire recalculer votre quotient familial !**

LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Les familles qui n'auront pas fait calculer leur quotient familial ou n'auront pas fourni les documents nécessaires au calcul, se verront appliquer le tarif maximum ples-sien pour l'ensemble des prestations.

Toutefois, vous pourrez faire calculer votre quotient familial à tout moment et celui-ci sera appliqué dès la facture suivante.

Photocopies des pièces à fournir pour l'établissement du Quotient Familial

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus de 2024 (soit N-2),
- Attestation de paiement (ou de non-paiement) de la Caisse d'Allocations Familiales **de l'année en cours**,
- Certificat de scolarité ou attestation d'inscription à Pôle Emploi de l'année en cours, pour les enfants à charge de 20 à 25 ans,
- Livret de famille (uniquement si modification de la composition de la famille ou pour une première inscription).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Dernière notification de décision de Pôle Emploi,
- Trois derniers justificatifs d'indemnités.

À SAVOIR

Tous les ans, **avant le 31 juillet**, les pièces nécessaires au calcul de votre quotient familial sont **à transmettre par email à regie@leplessispate.fr**.

Ou, à défaut, vous pouvez déposer les photocopies sous enveloppe dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie en mentionnant «Pièces pour QF». Chacune d'entre elles doit comporter votre numéro de téléphone afin de pouvoir vous joindre si besoin.

Merci de faire calculer votre quotient familial pour la nouvelle année scolaire au plus tard le 20 septembre !



LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

LES TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Tranches de ressources	Tranches QF
0 à 713 €	1
714 à 1 140 €	2
1 141 à 1 391 €	3
1 392 à 1 669 €	4
1 670 à 2 019 €	5
2 020 à 2 383 €	6
2 384 à 2 620 €	7
2 621 à 3 092 €	8
3 093 € et +	9

LES ACTIVITÉS SENIORS

Activités seniors	Taux de participation communale
Tranche 1	75 %
Tranche 2	70 %
Tranche 3	60 %
Tranche 4	55 %
Tranche 5	45 %
Tranche 6	40 %
Tranche 7	35 %
Tranche 8	30 %
Tranche 9	20 %
Hors commune et/ou — 65 ans	0 %



LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Avec repas			
QF	Journée	Matin	Après-midi
T1	5,88 €	5,82 €	5,82 €
T2	6,88 €	6,79 €	6,79 €
T3	8,06 €	7,90 €	7,90 €
T4	10,05 €	9,77 €	9,77 €
T5	12,48 €	11,99 €	11,99 €
T6	13,06 €	12,52 €	12,52 €
T7	15,47 €	15,01 €	15,01 €
T8	15,90 €	15,46 €	15,46 €
T9	18,43 €	17,88 €	17,88 €
HC	25,29 €	24,82 €	24,82 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Avec repas fournis par les familles (P.A.I)			
QF	Journée	Matin	Après-midi
T1	5,68 €	5,63 €	5,63 €
T2	5,89 €	5,81 €	5,81 €
T3	6,28 €	6,11 €	6,11 €
T4	7,41 €	7,14 €	7,14 €
T5	9,06 €	8,55 €	8,55 €
T6	9,23 €	8,70 €	8,70 €
T7	10,26 €	9,80 €	9,80 €
T8	10,46 €	10,00 €	10,00 €
T9	12,03 €	11,46 €	11,46 €
HC	18,06 €	17,58 €	17,58 €

Accueil pré et post-scolaire				
QF	Matin	Soir		
	7h - 8h30	16h30 - 18h	Accueil après étude 18h-19h (élémentaire seul)	forfait 16h30 - 19h
T1	1,19 €	1,19 €	0,88 €	1,54 €
T2	1,31 €	1,31 €	0,93 €	1,65 €
T3	1,78 €	1,78 €	1,31 €	2,30 €
T4	2,08 €	2,08 €	1,54 €	2,76 €
T5	2,38 €	2,38 €	1,78 €	3,14 €
T6	2,55 €	2,55 €	1,91 €	3,28 €
T7	2,84 €	2,84 €	2,08 €	3,56 €
T8	3,04 €	3,04 €	2,24 €	3,70 €
T9	3,33 €	3,33 €	2,43 €	4,10 €
HC	3,80 €	3,80 €	2,84 €	4,81 €

LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Tranches QF	Tarifs 2026/2027
1	1 €
2	2,05 €
3	2,86 €
4	3,70 €
5	4,50 €
6	4,89 €
7	6,03 €
8	6,46 €
9	7,45 €
Hors commune	8,31 €
Portage	Au quotient
Personnel	2,89 €
Enseignants	4,47 €
Enfants des forains ou des gens du voyage	1 €
Enfant allergique (sans repas)	1,05 €
Repas en dehors des périodes scolaires (pour les moins de 18 ans*)	7,45 €
Repas en dehors des périodes scolaires (pour les plus de 18 ans*)	8,31 €

*Repas servis à l'occasion de stages sportifs, de séminaires ou d'autres manifestations organisées par les associations utilisant les services de restauration communale en dehors des périodes scolaires.

LES CLASSES DÉCOUVERTES, ACTIVITÉS CLUB ADOS ET MINI-SÉJOURS ALSH

Classe de découvertes, activités de l'Espace Jeunesse, mini-séjours accueils de loisirs	Taux de participation communale
Tranche 1	75 %
Tranche 2	70 %
Tranche 3	60 %
Tranche 4	55 %
Tranche 5	45 %
Tranche 6	40 %
Tranche 7	35 %
Tranche 8	30 %
Tranche 9	20 %
Hors Commune	0 %



LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

LA SAISON CULTURELLE

Tarifs des manifestations pour la saison culturelle 2026/2027 :

- 8 € pour les adultes (+ de 25 ans).
- 6 € pour les jeunes de 12 à 25 ans.
- 3 € pour les - de 12 ans

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE MICHEL LEGRAND

Département musique

QF	CURSUS			HORS CURSUS*	PRATIQUES COLLECTIVES SEULES ¹
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Adolescent/Adulte	
T1	238 €	284 €	312 €	356 €	93 €
T2	290 €	333 €	367 €	452 €	119 €
T3	375 €	428 €	471 €	569 €	154 €
T4	417 €	475 €	523 €	641 €	172 €
T5	457 €	521 €	573 €	760 €	191 €
T6	499 €	569 €	627 €	806 €	208 €
T7	521 €	617 €	679 €	831 €	219 €
T8	559 €	666 €	732 €	854 €	230 €
T9	582 €	723 €	795 €	883 €	243 €
HC	713 €	773 €	850 €	996 €	276 €

*La pratique hors cursus, offre, dès la 1^{ère} année :

- Un cours instrumental de 30 minutes
- Un cours théorique d'une heure
- Un cours de pratique collective (chœur mixte et ensemble instrumental dès que le niveau de l'élève le permettra)

LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Département danse

QF	CURSUS Classique/Modern Jazz			PRATIQUE AMATEUR Ateliers
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Adolescent/adulte
T1	165 €	214 €	237 €	131 €
T2	208 €	261 €	288 €	165 €
T3	266 €	333 €	367 €	191 €
T4	298 €	370 €	407 €	214 €
T5	328 €	417 €	459 €	238 €
T6	356 €	452 €	497 €	261 €
T7	375 €	475 €	523 €	271 €
T8	390 €	499 €	549 €	276 €
T9	417 €	521 €	573 €	284 €
HC	511 €	641 €	706 €	356 €

Département éveil/initiation musique & danse

QF	Éveil 1,2 Initiation 2 (danse)	Initiation 1	Découverte instrumentale
T1	47 €	131 €	131 €
T2	60 €	165 €	165 €
T3	71 €	214 €	214 €
T4	83 €	238 €	238 €
T5	93 €	261 €	261 €
T6	106 €	284 €	284 €
T7	119 €	321 €	321 €
T8	131 €	344 €	344 €
T9	142 €	380 €	380 €
HC	154 €	417 €	417 €

Pour les enfants ayant suivi au moins une année d'éveil et entrant en initiation, il est envisageable, selon la motivation de l'enfant, sa morphologie et l'avis du professeur, de débiter un instrument de musique.

LES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Département de pratiques vocales

QF	Chœurs*
T1	60 €
T2	71 €
T3	83 €
T4	93 €
T5	106 €
T6	113 €
T7	119 €
T8	125 €
T9	131 €
HC	154 €

*Chœur d'enfants ou chœur mixte

Pratiques bien-être

QF	Stretching postural® Abdos de Gasquet, Pilâtes, Corps & souffle, Feldenkrais
T1	93 €
T2	119 €
T3	154 €
T4	172 €
T5	191 €
T6	208 €
T7	219 €
T8	230 €
T9	243 €
HC	276 €



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

OÙ S'ADRESSER ?

Naissance, décès, mariage, voyages... Les événements de la vie au quotidien entraînent des démarches administratives.

Passeport biométrique et Carte Nationale d'Identité	La Mairie du Plessis-Pâté ne délivre ni passeports biométriques ni carte nationale d'identité. Rendez-vous dans une Mairie équipée d'une station biométrique (dont Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Arpajon)
Attestation d'accueil	Mairie du lieu de résidence
Légalisation de signature	Mairie du lieu de résidence (attention, ne pas dater ni signer les documents avant)
Livret de famille ou duplicata	Mairie du lieu de résidence
Inscription sur les listes électorales	Mairie du lieu de résidence ou sur www.service-public.fr
Certificat de vie commune	Mairie du lieu de résidence (attestation sur l'honneur)
Recensement citoyen militaire	Mairie du lieu de résidence (dès les 16 ans du jeune)
Copie conforme (uniquement à l'intention des administrations étrangères)	Mairie du lieu de résidence
Certificat de vie	Mairie du lieu de résidence
Certificat d'hérédité	Notaire/ Mairie si le montant n'excède pas 5300 € (Attestation sur l'honneur)
Reconnaissance anticipée (pour les couples non mariés et non pacés)	Toutes les Mairies sont habilitées
Déclaration de naissance et extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage
Certificat de non-gage	Sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne : http://essonne.gouv.fr/
Certificat d'immatriculation (<i>carte grise</i>)	
Permis de conduire	
Certificat de nationalité française	Tribunal judiciaire (CERFA)
Pacs	Mairie de résidence ou Notaire
Médaille du travail	https://www.demarches-simplifiees.fr/
Extrait de casier judiciaire	www.cjn.justice.gouv.fr
Déclaration de chiens dangereux	Police Municipale
Changement de nom ou prénom	Mairie du lieu de résidence ou Mairie du lieu de naissance

ÉTAT CIVIL

Les agents d'accueil de la Mairie sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez également vous rendre sur le site de la commune pour vous informer sur les documents à produire lors d'une demande d'acte.

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

SERVICE-PUBLIC. FR

Le site internet mon-service-public.fr permet de réaliser en ligne certaines démarches administratives : acte de mariage, naissance et décès, inscriptions sur les listes électorales, etc. Ce site permet aussi de créer un espace personnel confidentiel qui offre la possibilité de stocker des pièces justificatives pour les réutiliser facilement et d'enregistrer une fois pour toutes les données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires disponibles en ligne.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Inscrivez-vous sur www.service-public.fr ou présentez-vous en Mairie muni(e) d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité (ou expiré(e) depuis moins de 5 ans) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les documents originaux et leurs copies devront être présentés.

Quand ?

De nouvelles dispositions ont été mises en place depuis janvier 2019. Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin des élections dans le cadre du Répertoire Électoral Unique.

LES NUMÉROS UTILES

LES SERVICES MUNICIPAUX

Accueil de la Mairie

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

Accueil de loisirs élémentaire

25, route de Liers

06 78 35 88 99

alshelamentaire@leplessispate.fr

Accueil de loisirs maternel

25, route de Liers

01 60 84 76 89 - 06 78 35 88 64

alshmaternel@leplessispate.fr

Affaires sociales, CCAS, Seniors

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 06

ccas@leplessispate.fr

Agence postale communale

Centre commercial Les Arcades du Clos

01 60 85 17 16

École élémentaire Léon Blum

17, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 38 55

École maternelle Le Parc

1, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 10 73

École Municipale de Musique et de

Danse Michel Legrand

8, avenue Gilbert Fergant

01 60 85 99 93

emmd@leplessispate.fr

Espace Jeunesse

17, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 76 89 - 07 62 96 99 84

espacejeunesse@leplessispate.fr

Médiathèque Alexandre Dumas

8, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 79 60

mediatheques.coeuressonne.fr

Police Municipale

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 15 - 06 24 96 07 02

Relais Petite Enfance (RPE)

06 07 77 18 08

rpe@leplessispate.fr

Service Enfance-Jeunesse-Education

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

education@leplessispate.fr

scolaire@leplessispate.fr

cme@leplessispate.fr

Service Facturation

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

regie@leplessispate.fr

Service Vie Associative

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

sva@leplessispate.fr

Service Urbanisme

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 03 - 01 60 85 59 10

urbanisme@leplessispate.fr



LES NUMÉROS UTILES

Services Techniques

13, rue du bicentenaire de la Révolution
01 69 88 90 98
servicetechniques@leplessispate.fr

SANTÉ

CABINET MÉDICAL DU PLESSIS-PÂTÉ
Centre commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant

Médecins généralistes

Docteur Séjourné
01 60 85 09 86

Docteur Spoutil
01 73 20 78 12

Orthophoniste

Madame Balannec
06 66 22 94 10

Pédicure-podologue

Monsieur Beuzelin
06 84 38 54 24

Diététicienne

Isabelle Dufruit
9 avenue Gilbert Fergant
06 83 84 29 70

Massage bien-être

Lauriane Gonin
9 avenue Gilbert Fergant
06 84 41 24 60

Kiné/ostéopathe

Laurent Caserio
Ostéopathe, masseur, kinésithérapeute
5, rue du 11 novembre
01 69 88 65 26

Axel Breton
Masseur, kinésithérapeute
5 rue du 11 novembre
01 69 88 65 26

Cabinet dentaire

21, route de liers
01 60 84 72 56

Infirmières

Carole Bazille et Delphine Bottin
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 11 62

Pharmacie

Pharmacie Charles
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 74 17

LES NUMÉROS UTILES

DROIT ET SÉCURITÉ

Gendarmerie

Brigade de Marolles
Rue du Potager
91630 — Marolles en Hurepoix
01 64 56 18 03 ou 17

Police Municipale

Place du 8 mai 1945
01 60 85 59 15 - 06 24 96 07 02

Maison de Justice et du Droit

Le Trianon — 72, route de Corbeil
91360 — Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 81 50

Maison de l'Avocat

13, rue des Mazières
91000 — Évry-Courcouronnes
01 60 77 00 28

COMMERCES

Agence immobilière de l'Orge

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 69 88 13 33

Boucherie les Damiers

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant

Boulangerie le Fournil des Arcades

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 78 83 59 85

Fred le fromager

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant

Garage Renault

2, rue du Bicentenaire de la Révolution
01 60 85 01 62

La Balise (bar-tabac-restaurant)

19, rue du 11 novembre
01 60 84 05 86

Ferme de La Pouletterie

Route de Leudeville
06 59 55 11 98

Pierre Antoine Paysagiste

Rue Léonard de Vinci
01 60 84 56 40

Rapid Market (épicerie)

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 07 91

Restaurant le Colombier

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 13 69

Salon Coiffure Evolu'tif

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
09 83 38 74 47

Séverine Esthétique

7, route de Leudeville
06 24 97 25 75

LES NUMÉROS UTILES

Continent d'Asie (épicerie)

1, rue du Bicentenaire de la Révolution

Pizzeria Chez la famille chrono

1, rue du Bicentenaire de la Révolution
01 69 88 11 50

AUTRES NUMÉROS

Sécurité sociale

36 46

Hôtel des impôts

29, rue du Général de Gaulle
91290 — Arpajon
01 69 26 84 00

Trésorerie de Sainte-Geneviève-des-Bois

3, rue Émile Kahn
91700 — Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 03 72

Préfecture de l'Essonne

Boulevard de France
91000 — Évry-Courcouronnes
01 69 91 91 91

Urgence gaz GRDF

0 800 473 333

Dépannage GDF/Raccordement GRDF

0 800 47 33 33 - 09 69 36 35 34

Dépannage EDF

0 810 333 091

Régie Eau Cœur d'Essonne

0 800 500 191

Taxi Axel

06 07 54 75 41

Centre anti-poison

01 40 05 48 48

Hôpital d'Arpajon

116, boulevard Jean Jaurès
91100 — Corbeil-Essonnes
01 61 69 61 69

Clinique de l'Yvette

SOS Mains et Doigts
41, route de Corbeil
91160 — Longjumeau
08 26 30 60 30

Problème d'éclairage sur la voie publique

Contactez le service éclairage public de
Cœur d'Essonne Agglomération :

01 69 72 26 02

Astreinte soirs et week-ends :

06 08 25 34 05

Vous pouvez également signaler l'anomalie constatée directement sur www.coeuressonnes.fr (rubrique Votre quotidien > Éclairage public)



FORUM DES ASSOCIATIONS

**Complexe Sportif
le Colombier**

Samedi 5 septembre de 9h à 15h



**Inauguration de l'Espace Associatif
Camille Claudel à 16h30
Cour de la Ferme du Château
8 avenue Gilbert Fergant, Le Plessis-Pâté**

RESTAURATION SUR PLACE AVEC PIZZA RUDI

Mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté
01 60 85 59 00 | www.leplessispate.fr |   @leplessispate.fr
Plus d'infos auprès du Service Vie associative : sva@leplessispate.fr

